



DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat de filière bois 2018 - 2022

16 novembre 2018



Sommaire

ÉDITORIAL DE LUC CHARMASSON : Renforcer la filière en partant des marchés et accompagner les entreprises dans leurs transformations	4
CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE BOIS	6
LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE BOIS	7
Contexte	7
La filière bois.....	7
Les enjeux de la filière bois.....	8
PROJET STRUCTURANT N°1 : Renforcer l’innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »	10
PROJET STRUCTURANT N°2 : Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d’aménagements en bois	12
Points clés et principaux engagements de l’Etat et de la filière	13
PROJET STRUCTURANT N°3 : Accompagner l’élévation des compétences dans les entreprises de la filière.....	14
AUTRES ACTIONS DE LA FILIERE :	17
• DÉFI 1 : DÉVELOPPER LES ANALYSES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE LA FILIÈRE ..	17
• DÉFI 2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES	17
• DÉFI 3 : VALORISER ET MOBILISER LA RESSOURCE ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS A COURT, MOYEN ET LONG TERME.....	17
• DÉFI 4 : DÉVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L’AGENCEMENT.....	17

Editorial de Luc Charmasson

Renforcer la filière en partant des marchés et accompagner les entreprises dans leurs transformations



Les marchés de la filière bois (construction, ameublement, aménagement intérieur et extérieur, papier, emballage, chimie, énergie) constituent les cibles d'une stratégie de reconquête et de performance industrielle. En effet, ils répondent à des enjeux économiques et sociaux majeurs.

La filière forêt bois, qui absorbe déjà plus de 20 % des émissions de carbone sur le territoire national¹, est un fondement de la croissance verte française. Elle contribue à valoriser un même matériau, le bois, matériau biosourcé provenant d'une ressource renouvelable dont la France est l'un des pays de l'Union Européenne le mieux doté. Elle génère près de 400 000 emplois directs et indirects au sein des 60 000 petites, moyennes et grandes entreprises qui constituent un maillage économique remarquable au sein de l'hexagone.

Pour adapter l'offre et la demande et pour sécuriser les approvisionnements de l'ensemble des industries de transformation du bois, les organisations professionnelles souhaitent que des mesures coordonnées puissent être adoptées. L'objectif est de renouveler massivement une forêt de production, tout en restant attentifs aux enjeux environnementaux (changement climatique, sols, biodiversité...).

Un premier contrat stratégique 2014-2017 a permis à la filière, organisations professionnelles et syndicales, Etat, régions, de travailler collégalement pour mieux se structurer et dépasser des contraintes d'ordre technique, réglementaire ou organisationnel.

Plus ouverte et plus consciente de ses possibilités dans ce nouveau contrat, la filière bois s'engage à être plus conquérante, par l'innovation, la numérisation, la formation, et l'exportation. C'est par cette proactivité qu'elle saura créer davantage de valeur ajoutée à chaque échelon de la chaîne de transformation, tout en optimisant nos ressources renouvelables. Cette double dynamique fait du bois le matériau du 21^e siècle.

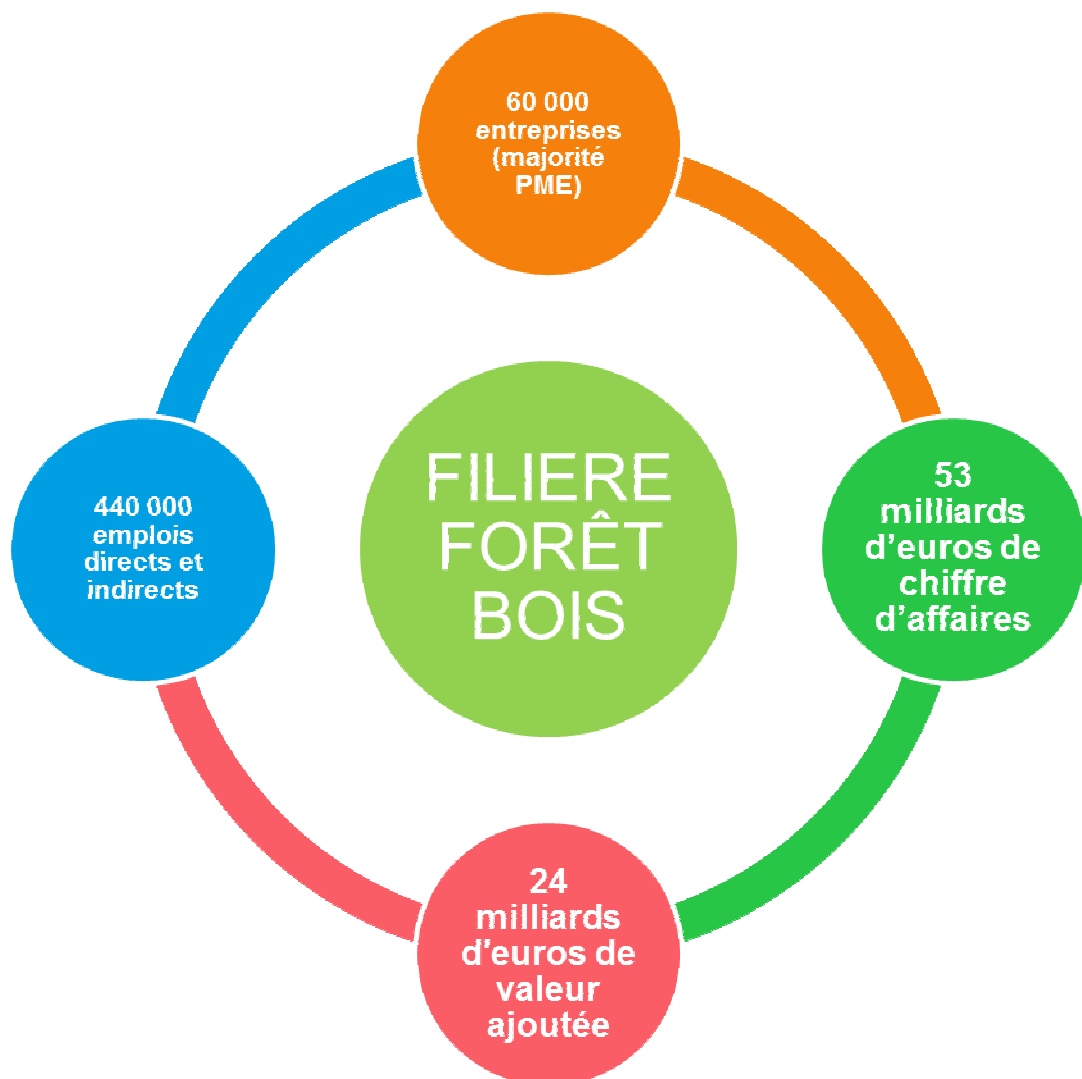
¹ du fait du stockage dans la forêt et les produits bois et des émissions évitées par la substitution à d'autres matériaux et énergies.

Ce contrat constitue une vision partagée de l'avenir d'une filière bois moderne et d'excellence en capacité de répondre aux attentes sociétales et économiques les plus contemporaines.

Il intègre dans ses objectifs des actions immédiates, et des projets structurants choisis pour accompagner les entreprises dans leurs efforts de transformation numérique, écologique, de gouvernance sous-tendant de nouveaux modèles d'activité. Du fait de ces mutations, il place la formation des hommes et des femmes de la filière au cœur de sa transformation.

Ces actions et projets structurants ont en commun leur pilotage par les professionnels, leur insertion dans les politiques publiques de transition et leur indispensable articulation avec les politiques régionales et les initiatives territoriales. Régions de France, l'Etat, le CSF Bois et les organisations professionnelles et syndicales signataires partagent en effet l'objectif d'améliorer la diffusion et l'appropriation régionale des productions, analyses, outils de référence résultant des travaux nationaux de filière ; de compiler les retours d'expériences territoriaux constitutifs d'innovations abouties à cette échelle, d'évaluer leur reproductibilité et de faciliter leur diffusion plus large.

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE BOIS



LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE BOIS

Contexte

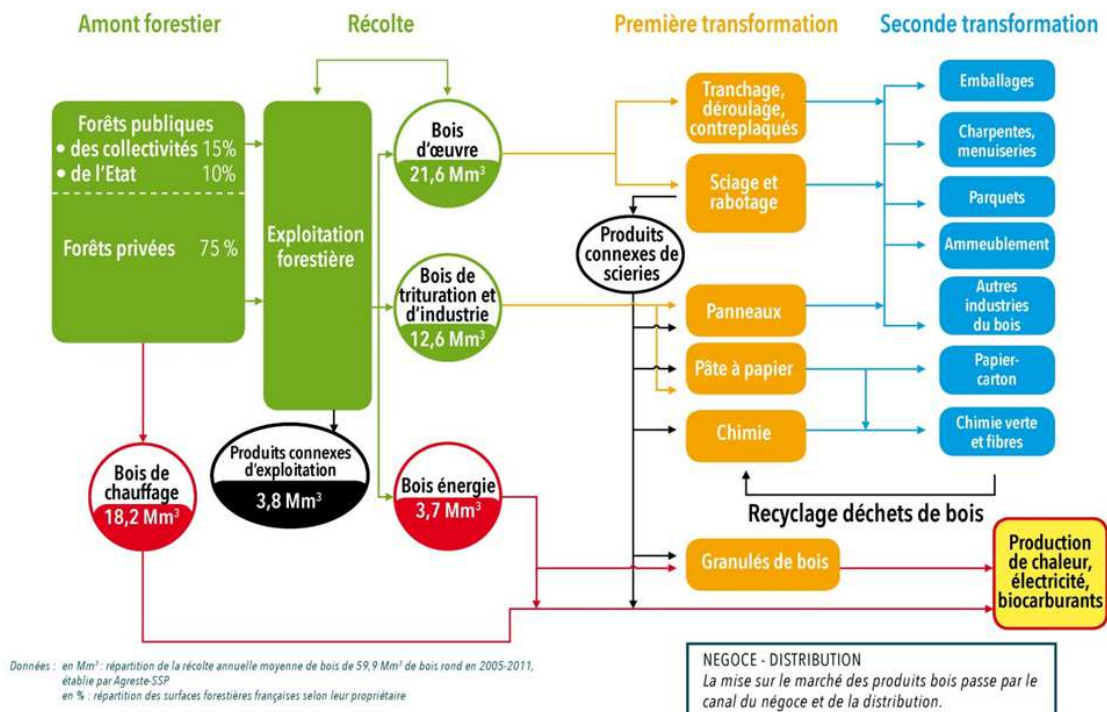
Dans la suite de la nouvelle impulsion donnée au Conseil national de l'industrie (CNI) par le Gouvernement le 20 novembre dernier, 16 Comités stratégiques de filières (CSF) ont été labellisés par le comité exécutif du CNI, dont le CSF Bois présidé par Luc Charmasson.

Conformément à l'orientation donnée par le CNI, la filière forêt-bois a élaboré un plan d'actions répondant à ses principaux défis, incluant quatre projets structurants, et propose à l'État et à Régions de France, sous la forme d'un contrat de filière, un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner la réalisation de ces défis et projets structurants.

La filière bois

La filière forêt-bois regroupe des activités relevant à la fois de la gestion et de l'exploitation forestière, de l'industrie, des marchés de travaux du bâtiment (fabrication et/ou pose des produits bois), de la distribution. Les activités industrielles comprennent le sciage, les panneaux de process, l'industrie papetière, les emballages, les meubles en bois, la fabrication de composants pour la construction ou encore la production d'énergie ou de molécules extraites du bois (chimie verte).

L'ensemble de ces branches d'activités constitue une chaîne de valeur qui peut être schématisée ainsi :



En sus, il convient de prendre en compte la mise en œuvre dans le bâtiment et le génie civil (qui représente 36% de la valeur ajoutée de l'ensemble de cette chaîne de valeur et 38% des emplois directs).

La filière forêt-bois est un pilier de la croissance verte :

- 1ère filière pour le stockage du carbone,
- 1ère énergie renouvelable (45% de la croissance des énergies renouvelables en 2020),
- 1er matériau pour la sobriété énergétique de fabrication de ses produits.

La filière forêt-bois est donc tout à la fois une filière historique, circulaire par nature (valorisation à de multiples usages d'une même matière biologique renouvelable, le bois) et d'avenir car à fort effet de levier pour réussir les transitions écologiques et la satisfaction des attentes sociétales.

Les enjeux de la filière bois

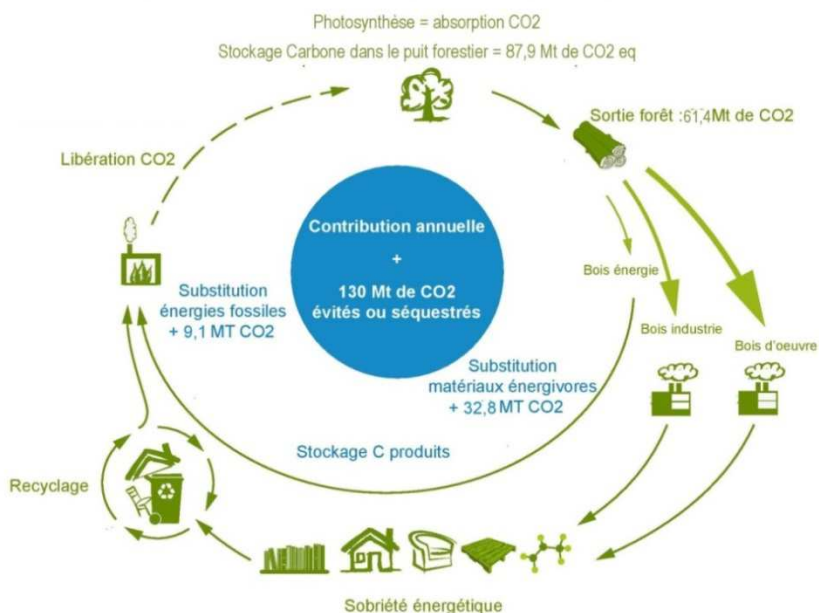
Filière de transformation d'une même ressource renouvelable - le bois -, à destination de multiples usages (travaux de bâtiment en construction neuve et en rénovation, emballage, ameublement, papiers-cartons, énergie, chimie verte ...), le secteur forêt-bois est un contributeur de premier plan à la lutte contre le réchauffement climatique.

Chaque année 88 Mt eqCO_2 sont séquestrées dans l'écosystème forestier et 42 Mt eqCO_2 sont substituées par l'utilisation du bois énergie et du bois matériau (source étude INRA 2017). Sans ce secteur, les émissions de GES en France seraient 26 % plus élevées qu'actuellement (en tenant compte d'un bilan carbone positif de la filière pour 130 Mt eqCO_2 /an).

Ainsi, les marchés de la filière bois contribuent au développement d'une économie décarbonée (ou plus exactement d'une économie du carbone renouvelable issu de la photosynthèse).

La fonction de production économique permet aussi de financer la soutenabilité des fonctions environnementales et sociales de la forêt, cette valorisation économique est totalement indispensable à la gestion durable des 17 millions d'hectares de la forêt française métropolitaine (Source : Agreste).

Economie carbone annuelle de la filière forêt-bois = l'équation vertueuse



La filière doit faire face dans les prochaines années à une adaptation de toutes ses branches pour optimiser son potentiel d'offre de services économiques et développer ses emplois et la

valeur ajoutée.

Elle devra donc s'attacher principalement à :

- favoriser l'usage des matériaux biosourcés dans la construction et l'aménagement-ameublement, l'emballage
- accompagner les évolutions des métiers et des compétences,
- accompagner la transition numérique,
- mobiliser la ressource et préparer les ressources forestières de demain,
- accélérer la croissance des PME à fort potentiel pour accroître la part d'ETI dans la filière.

PROJET STRUCTURANT N°1 : Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »

Enjeux



Face aux évolutions du marché et à son polymorphisme, les entreprises et les industries de la filière bois doivent s'adapter et innover.

Ce projet consiste à piloter une démarche d'innovation collaborative en direction des futurs marchés du cadre de vie.

« Cadre de vie : demain le Bois » est un projet catalyseur d'une transformation des entreprises vers de nouveaux modèles économiques et d'affaires (vente, logistique, conception, production industrielle, organisation). Cette démarche peut s'apparenter aux innovations de type « Industrie 4.0 », qui proposent de nouvelles formes de coopérations entre acteurs industriels et leur écosystème, dans et hors de la filière.

Objectifs

Positionner une offre française sur les quatre principaux marchés en devenir pour un cadre de vie « en bois » :

- le bois dans l'aménagement intérieur et le confort (wood-on demand),
- le bois dans la ville de demain et l'urbanisme vert (wood-city),
- le bois dans la qualité de vie incluant la santé et le sport (wood-health),
- l'intégration de services pour le luxe (wood-luxury)

♣ La présence de bois a un impact sur nos sens.

Des études scientifiques montrent que la présence importante de bois peut diminuer la pression artérielle, diminuer le rythme cardiaque, diminuer le niveau de stress...

Livrables

- a. **2018 : rédaction d'un Vadémécum** définissant le cadre de vie et les futurs marchés de la filière bois, au jour des nouveaux usages, dans une déclinaison en termes d'usages, une traduction en termes d'offres marché, les impacts sur l'organisation de la filière et sur ses entreprises et industries. Chacune de ces innovations sera identifiée au sein de hubs collaboratifs, qui en expérimenteront la viabilité dès 2019.
- b. **2019 : lancement des hubs** et des concours expérimentaux permettant de constituer une équipe projet pour chaque hub pré-identifié en 2018. Ces hubs réuniront les professionnels, concepteurs, metteurs en marché, pôle de compétitivité dans une approche transversale. Ils seront pilotés par un industriel et composés d'un consortium d'acteurs, avec des projets prototypés pour être présentés aux marchés particulièrement stratégiques.
- c. **2020 : mise au point des prototypes pré-commerciaux dans les hubs** (pilotée)

par industriel ayant accès aux marchés, associant les usagers futurs clients et les fournisseurs et prestataires). Cette étape sera à envisager au cas par cas, selon la maturité et le travail du hub concerné et de l'engagement des professionnels en son sein.

- d. Fin 2020 : **étape de communication vers les marchés** : les travaux réalisés dans le cadre des hubs devront être largement communiqués auprès des acteurs de la filière.

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

La filière s'engage à lancer des projets d'innovation collaborative :

2. Dresser un état des lieux des marchés actuels du cadre de vie et des futurs marchés de la filière bois,
3. Développer une prospective raisonnée des usages et des marchés futurs, leurs acteurs et leurs clients,
4. Caractériser les transformations nécessaires au sein de la filière, en termes d'organisation et de compétences,
5. Identifier des partenariats industriels potentiels pour favoriser la conquête de ces marchés.

PROJET STRUCTURANT N°2 : Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois

Enjeux



La France accueillera la communauté internationale à l'occasion des Jeux Olympiques d'été de 2024.

Le dossier de candidature déposé pour Paris 2024 intègre un objectif ambitieux de diminution de 55 % de bilan carbone global des Jeux, ce qui implique de réduire de 30 % par rapport aux derniers Jeux de Londres les niveaux d'émissions de GES pour la construction des futurs ouvrages, équipements et logements olympiques.

Ces seuils d'émissions à respecter pour les futures constructions olympiques conduiront à concevoir des ouvrages tirant avantage des systèmes constructifs bois et incorporant des matériaux renouvelables biosourcés.

Cette démarche contribue aussi à la stratégie bioéconomie pour la France.

♣ Les forêts absorbent le CO₂ de l'atmosphère et, par conséquent, l'utilisation de 1 m³ de bois permet de retirer 0,9 tonne de CO₂ de l'atmosphère.

L'utilisation du bois en construction contribue largement à la lutte contre les changements climatiques par la séquestration du carbone atmosphérique dans le bois. Ce carbone reste dans le bois même après que l'arbre soit récolté ou qu'il soit transformé.

Objectifs

- A travers ce projet exceptionnel des JO, apporter un bénéfice collectif à la filière bois de renforcement de son offre collective, d'organisation de ses entreprises, et de mise en avant de leurs compétences ; avec l'objectif cible de construire et aménager avec du bois issu à 50% de la forêt française et avec 70% de transformation en France.
- Contribuer à mieux valoriser la ressource nationale de bois éco-matériau, biosourcé, issue de la forêt française.
- Confirmer l'image d'excellence nationale et internationale des savoir-faire de cette filière, par la satisfaction apportée aux maîtres d'ouvrages, à l'Etat français en préparation des JO 2024.

Livrables

- 1er semestre 2018
 - **Constitution du consortium** de projet « France Bois 2024 »
 - **Recherche de financeurs**
- Second semestre 2018
 - **Installation des différentes commissions techniques** thématiques et début des travaux d'analyse

- **Examen des typologies d'ouvrages** à réaliser et identification des meilleures solutions constructives bois et d'aménagements en bois pouvant leur être associées
 - **Constitution d'une démarche de construction biosourcée** (objectifs, indicateurs, mesure)
 - **Coordination des travaux d'experts**
- 1er semestre 2019
- **Organisation du potentiel d'offre et de service** des entreprises de la filière bois / biosourcés. Identification des leviers d'innovation organisationnelle et logistique
 - **Information des maîtrises d'ouvrage** sur l'offre de service collective proposée par la filière bois construction – aménagement française

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière



La filière forêt-bois s'organise collectivement selon un mode projet pour documenter le plus possible et rendre accessible son d'offre à destination des maîtres d'ouvrages pour la réalisation exemplaire des ouvrages du programme olympique et paralympique.

Les objectifs collectifs poursuivis sont les suivants :

- Accompagner la montée en capacité et en compétences de la filière bois française pour répondre à la massification des commandes liée aux JO et dans les grandes métropoles,
- Répondre aux enjeux économique et écologique de nombreux territoires, des aménageurs et autres donneurs d'ordre,
- Enclencher et déclencher de futurs investissements dans la filière pour participer à son essor,
- Communiquer sur la filière forêt-bois auprès des donneurs d'ordre en France, du grand public, et aux yeux de la communauté internationale.

L'Etat assurera un cadre juridique introduisant, pour les performances attendues des constructions neuves, de nouveaux critères considérant le stockage du carbone et le recours aux matériaux biosourcés d'origine renouvelable.

PROJET STRUCTURANT N°3 : Accompagner l'élévation des compétences dans les entreprises de la filière

Les travaux prospectifs déjà engagés par le CSF Bois permettent d'identifier le nouveau besoin d'une hausse de compétences-clé. Ces travaux mettent en lumière une complexification massive et rapide des thématiques que devra maîtriser toute entreprise de la filière

Le projet structurant comporte deux actions :

- 3.1. Anticiper les besoins d'évolution des compétences
- 3.2. Accélérer la croissance des entreprises à travers le dispositif « accélérateurs PME filière bois »

3.1. Anticiper les besoins d'évolution des compétences

Enjeux

Les évolutions attendues des marchés, aussi bien quantitatives que qualitatives, s'orientent clairement vers des produits et/ou des services de plus en plus techniques dans un contexte souvent très concurrentiel. Ceci aura des répercussions importantes sur les besoins en compétences, car il faudra gagner en productivité (offre adaptée, prix, délai, qualité) sur toute la chaîne de valeur.

Par ailleurs, la transition numérique est également à l'œuvre dans la filière bois française avec la montée en puissance progressive de la maquette numérique (BIM) dans le domaine de la construction.

Plus globalement la transition numérique de l'économie obligera chaque entreprise aux différents maillons de la filière à revisiter sa stratégie de connaissance et de prise en compte des attentes de ses clients ou donneurs d'ordre, à adapter et repositionner son offre de produits et de services avec plus de partenariats et de mises en commun et à revisiter son organisation.

Objectif

Déployer en 2018/2019 un projet multisectoriel comportant un état des lieux des métiers/compétences, l'étude prospective de leur évolution, et préparer l'accompagnement des entreprises par l'adaptation de l'offre de formation.

Livrables

- Second semestre 2018



- **Signature d'un accord-cadre** entre l'Etat (Ministère du travail), les organisations professionnelles pour la mise en place d'un Contrat d'Etude Prospective et démarrage de l'étude prospective
- Fin 2019 / début 2020 :
 - **Mise en œuvre d'un plan d'actions (ADEC par exemple)**

Points clés et engagements respectifs de l'Etat et de la Filière

La filière s'inscrira notamment dans la démarche proposée par le Ministère du travail, qui consiste à mettre en place dans un premier temps un Contrat d'Etude Prospective (CEP), dont les préconisations donneront lieu dans un second temps à la formalisation d'un plan d'actions (ADEC, Actions de développement des Emplois et Compétences).

3.2. Accélérer la croissance des entreprises à travers un dispositif « accélérateurs PME filière bois »

Enjeux

Aider les PME de la filière bois en croissance à devenir des ETI en accompagnant les chefs d'entreprises dans un parcours de croissance au moyen d'un programme de coaching « profilé » pour la filière bois.

Objectifs

- Accompagner les chefs d'entreprises de la filière bois à s'intégrer dans les accélérateurs PME nationaux ou régionaux : 8 entreprises minimum par an
- Créer en 2019 un accélérateur PME spécifique à la filière forêt-bois avec l'objectif de 30 chefs d'entreprises constituant la première promotion pour cet accélérateur

Livrables

- 2019 :
 - **Création** d'un accélérateur spécifique de la filière bois
 - **Formalisation de recommandations et d'outils** ayant un intérêt et une opérationnalité transverse entre les branches professionnelles
- 2020 :
 - **Suivi des promotions et des résultats de transformation pour ces entreprises et promotion du dispositif**

Points clés et engagements respectifs de l'Etat et de la Filière

La filière souhaite mettre en place un accélérateur PME consistant en un programme de coaching accéléré de ses chefs d'entreprises, au standard d'un executive MBA, intégrant un diagnostic 360° de l'entreprise, de la formation, du conseil personnalisé dense.

Le renforcement de compétences des dirigeants à l'issue du dispositif soutiendra l'accélération de la croissance, de l'emploi, de la transformation de la gouvernance d'entreprise et l'ouverture internationale.

L'Etat a l'ambition d'aider les PME en croissance à devenir des ETI et s'engage, via ses opérateurs, à accompagner 4 000 chefs d'entreprises d'ici 2021 dans leur parcours d'accélération de compétences. Il s'agit, au travers d'un dispositif d'accompagnement à destination des chefs d'entreprise, de faciliter la croissance des PME prometteuses ayant vocation à devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI), leaders sur leur secteur.

The logo for bpi france, with 'bpi' in black and 'france' in yellow.The logo for 'accélérateur PME', with 'accélérateur' in black and 'PME' in yellow. To the right is a circular icon composed of several concentric, curved lines in blue and yellow.

Un programme d'accompagnement sur-mesure au service
des ETI de demain



AUTRES ACTIONS DE LA FILIERE :

En complément des projets structurants, le CSF Bois animera des travaux avec les représentants de la filière autour de 4 défis organisés en mode projet :

- **DÉFI 1 : DÉVELOPPER LES ANALYSES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE LA FILIÈRE**

Mise en place pour les filières de produits une prospective des différents marchés ; fonctionnement de la Veille Economique Mutualisée lancée avec l'Etat ; communication de filière.

- **DÉFI 2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES**

Il s'agit d'accélérer la transformation numérique des entreprises), d'y renforcer l'innovation conformément au Plan Recherche Innovation forêt bois 2025, de sécuriser et promouvoir les métiers, de mettre en place un plan de développement à l'international.

- **DÉFI 3 : VALORISER ET MOBILISER LA RESSOURCE ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS A COURT, MOYEN ET LONG TERME**

En cohérence avec les différents cadres de gouvernance existants notamment celui du PNFB, ce Défi du CSF Bois travaillera à sécuriser l'approvisionnement des entreprises, améliorer la valorisation de la ressource forestière et poursuivre l'adaptation de l'offre de la première transformation au besoin des marchés de la deuxième transformation.

Il contribue à préciser un modèle d'économie circulaire visant à produire de manière durable et en veillant au recyclage et à la valorisation des déchets de bois.

- **DÉFI 4 : DÉVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L'AGENCEMENT**

A horizon 2022, les professionnels de la filière se fixent l'ambition, en lien notamment avec les politiques publiques de transition environnementale, de :

- doubler la part de marché du bois dans l'habitat collectif neuf (passer de 3 % à 6 %), passer de 10% à 15% dans la maison individuelle porter à 15% la part de solutions bois utilisées dans la rénovation de bâtiments collectifs; augmenter de 20% la part de marché du bois dans les solutions de réhabilitation et de rénovation des logements individuels.
- de favoriser le regroupement d'entreprises pour répondre à des appels d'offres importants et l'émergence de leaders (accélérateur) capables d'entraîner le secteur.



Contacts presse

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 41 13